



**GERMAIN & LARIN**  
notaires et conseillers juridiques  
2559, boul. du Curé-Labelle  
Tél. : 450 504-5080  
www.paulgermain.com

**Est-ce que votre fils appelle votre chum «Papa» ?**

Votre enfant appelle votre conjoint «Papa» depuis qu'il est en âge de parler, mais il ne s'agit pas de son père biologique. En fait, votre amoureux a toujours été présent dans la vie de votre fils et il le considère comme étant le sien, et ce, malgré qu'il n'y ait aucun papier légal qui le reconnaît comme étant son père. Votre conjoint voudrait adopter votre fils pour en devenir légalement le père.

Voici certaines choses que vous devriez savoir.

En premier lieu, il faut savoir qu'un enfant ne peut pas avoir, légalement, plus de deux parents en même temps. Donc, si le père biologique de votre garçon est vivant, qu'il est connu, soit qu'il apparaît comme étant le père sur l'acte de naissance ou encore qu'il y a une réunion suffisante de faits qui indiquent que votre enfant est issu de cette personne, et qu'il n'est pas déchu de l'autorité parentale ou dans l'impossibilité de donner son consentement (maladie mentale), l'adoption ne pourra pas avoir lieu à moins d'obtenir son consentement écrit.

De plus, votre fils, selon son âge, peut, lui aussi, avoir son mot à dire dans cette procédure d'adoption. En effet, l'adoption ne pourra pas avoir lieu sans le consentement de l'enfant âgé de 10 ans et plus à moins que le tribunal décide de passer outre l'absence de consentement du mineur. Toutefois, si votre garçon est âgé de 14 ans et plus, et qu'il refuse de donner son consentement à l'adoption, le tribunal est lié par ce refus et cela fera obstacle à l'adoption. Vous vous demandez si vous devriez vous marier afin de faciliter la procédure d'adoption? En fait, si vous faites vie commune depuis au moins trois ans

Vous vous demandez si vous devriez vous marier afin de faciliter la procédure d'adoption? En fait, si vous faites vie commune depuis au moins trois ans en tant que conjoint de fait, la procédure devant le tribunal sera la même et ne sera pas plus courte ou plus rapide. En effet, la loi prévoit qu'une personne peut adopter l'enfant de son conjoint de fait pourvu qu'ils cohabitent depuis au moins trois ans. Ce temps de vie commune n'existe pas entre les conjoints mariés.

Normalement, lorsqu'une personne adopte un enfant, la loi exige que cette personne ait dix-huit ans de plus que l'adopté. Cependant, si la personne qui adopte est le conjoint du parent de l'enfant à adopter, cette règle ne s'applique pas.

Si votre fils est majeur, votre conjoint pourrait aussi l'adopter pourvu qu'il ait fait partie de sa vie durant sa minorité et qu'il ait fait figure de parent pour celui-ci.

Il y a une chose qui demeurera toujours essentielle pour le tribunal dans les dossiers d'adoption, c'est qu'elle doit avoir lieu dans l'intérêt de l'enfant. Si ce n'est pas le cas, l'adoption ne sera pas prononcée.

Vous désirez entamer les démarches afin que votre conjoint adopte votre enfant ou vous avez besoin de plus d'informations relativement à la procédure, n'hésitez pas à communiquer avec notre étude.

## Not' Journal – Jean-Guy Joubert

**La chaleur et le beau temps semblent enfin s'installer alors que nous entamons notre troisième mois de la crise liée à la pandémie causé par la COVID-19.**

Depuis ces quelques semaines, notre vie a été passablement modifiée par l'imposition d'un confinement et de distanciation physique de dislocation de l'économie, et, notre quotidien marqué par les discours des premiers ministres et des représentants de la Santé publique. Depuis quelques jours, notre société paraît plus que jamais divisée entre la position de la poursuite du confinement, notre comportement social ayant été passablement modifié depuis les consignes répétées depuis ces semaines, et, celle où une tentative de déconfinement, en mode asymétrique, et en mode vigilance, est suggérée. Chose certaine, les premières chaleurs du printemps ont vite fait de briser ce silence auquel nous nous étions un peu habitués... Qu'à cela ne tienne, ce déconfinement partiel et la reprise des activités économiques et sociales devront se faire sous le signe de la prudence et de la distanciation sociale. Certes, nous ne voudrions sûrement pas revenir à la case départ par un relâchement trop hâtif de notre garde. L'avenir n'a jamais été aussi incertain.

Dans notre édition de mai, nous avons voulu recueillir les témoignages de citoyens de notre communauté. À cet effet, un appel à tous a été diffusé sous le thème « Comment avez-vous vécu cette période de confinement? ». La réponse à cet appel a été des plus positives. Je vous remercie de vous être prêté à l'exercice. Quelques citoyens, de tout âge, ont pris la plume pour nous faire parvenir des textes reflétant cet épisode de confinement. Vous trouverez dans nos pages, ces textes identifiés par un phylactère de couleur rouge.

**Espace Entrepreneur**  
Dans la dernière édition de *Not'Journal*, je touchais au fait que lors d'événements marquants, certains acteurs du milieu se démarquaient, montaient au créneau, mettaient l'épaulée à la roue, et, faisaient bénéficier la communauté de leurs énergies et compétences.

Dans cette édition, nous dressons, en page 7, le portrait de madame Karine Daoust, coordonnatrice à La Station Culturelle. De plus, *Le Journal* a identifié deux entreprises s'étant particulièrement distinguées dans ce contexte de la pandémie de la COVID-19. Vous trouverez donc un portrait de l'initiative Coudes à coudes, en page 21, et, de la compagnie Gaspor, en page 23.

**Espace social**  
Au niveau social, dans le contexte de la COVID-19, en page 3, des nouvelles du CISSS des Laurentides, et, le retour à l'école. En page 5, un état de la situation en regard de la technologie 5G. En page 6, un coup d'œil sur la législation proposée pour le bannissement des armes d'assaut de type militaire. En page 18, le difficile respect de la consigne de deux mètres dans les sentiers de randonnée, et, une mise au point de la ville de Piedmont en regard de la protection des falaises. En page 19, un regard sur les paysages en temps de pandémie qui questionne notre rapport à l'environnement. En page 23, l'ouverture des sentiers de plein-air qui force les gestionnaires à réfléchir à leur responsabilité dans la sécurité des randonneurs en temps de pandémie.

Bonne santé à tous et bonne lecture!



Parmi les fleurs du printemps, les myosotis aussi appelés les Forget-me-not

788, rue Shaw, Prévost



Tél.: 450-224-2507

maisonentraideprevost@videotron.ca

**Réouverture de la Maison d'entraide**

Depuis mardi 19 mai dernier, le comptoir familial et la friperie sont ouverts au public. Pour l'entrepôt, l'ouverture sera le 25 mai.

Des mesures strictes ont été mises en place pour protéger nos bénévoles et employés, ainsi que la clientèle, de la COVID-19. En voici quelques-unes:

- 1- Les enfants ne seront pas admis.
- 2- Les cabines d'essayage et salles de bain ne seront pas accessibles au public.
- 3- La désinfection des mains sera obligatoire à l'entrée.
- 4- la distanciation de 2 mètres devra être respectée en tout temps.

Deux bénévoles contrôleront les entrées et sorties des clients afin qu'un nombre maximal de personnes à la fois magasinent dans les départements.

Nous avons déployé toutes nos énergies pour que votre magasinage soit agréable et sécuritaire.

Nous comptons sur votre collaboration et votre patience afin que

cette réouverture, dans les circonstances actuelles, soit une réussite.

**Avis à nos donateurs**

Considérant nos 2 mois de fermeture, notre capacité d'entreposage est saturée. Pour les dons de meubles et autres articles vendus à l'entrepôt, nous vous demandons d'appeler avant de vous présenter à la MEP. (450 224-2507). Bien entendu, dès que la situation se stabilisera, nous vous tiendrons au courant.

**Facebook**

La meilleure façon d'être informé en tout temps sur les dernières nouvelles concernant la Maison d'entraide est d'aimer notre page Facebook.

Michèle Desjardins



**Heures d'ouverture**

**Comptoir familial et friperie**  
**Lundi:** 13 h à 15 h 45  
**Mardi au vendredi:** 9 h à 11 h 45 et 13 h à 15 h 45  
**Samedi matin:** 9 h à 11 h 45

**Heures de dépôt pour meubles et accessoires (entrepôt)** - Du lundi au samedi : 9 h à 16 h  
**Dimanche - AUCUN DÉPÔT.**  
**Dépôt de vêtements** - En tout temps, dans les 2 contenants bleus extérieurs à l'arrière du bâtiment.

Suivez-nous sur Facebook et devenez amis avec nous

www.maisonentraideprevost.org

**ESPACE ENTREPRENEUR**

**NDLR:** Les articles sur les profils d'entrepreneurs s'inscrivent dans la volonté du *Journal* de présenter ce qui se vit dans notre communauté, tant les loisirs que les activités culturelles, municipales et économiques. Les gens d'affaires font partie de cette communauté et jouent un rôle important dans le développement économique de notre région. Cet *Espace*

*entrepreneur* veut mettre en lumière leur esprit d'entreprise, leurs objectifs, leur philosophie d'affaires, leur implication au sein de la communauté. Autant de sujets qui vous permettront d'apprendre à connaître le personnage derrière la réussite. **Une rendez-vous en page 7.**

Bonne lecture: *affaires@journaldescitoyens.ca*

**Journal citoyens**

Prévost • Piedmont • Sainte-Anne-des-Lacs

**Mission :**  
Le *Journal des citoyens* est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostoises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du *Journal des citoyens*.

**AVIS :**  
Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le *Journal des citoyens*.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

La conception des annonces du *Journal des citoyens* est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des textes, des photos ou des annonces est interdite sans la permission écrite du *Journal*.

**Les Éditions prévostoises**  
C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0  
Tél. : 450 602-2794

**Rédacteur en chef et directeur :**  
Michel Fortier, tél. : 450 602-2794  
*redaction@journaldescitoyens.ca*

**Coordination aux finances :**  
Sophie Heynemand, tél. : 450 530-8000  
*sheynemand@journaldescitoyens.ca*

**Conseiller juridique :**  
Benoît Guérin  
*bguerin@journaldescitoyens.ca*

« Ce qui, probablement, fausse tout dans la vie c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense » Sacha Guitry

**Conseil d'administration et collaborateurs créatifs :**  
Jean-Guy Joubert (président), Sophie Heynemand (trésorier), Yvan Gladu (vice-président), Carole Bouchard (secrétaire), Benoît Guérin, Gilbert Tournant, Odette Morin, Georges Carlevaris, Diane Brault, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Louise Guertin, Jacinthe Laliberté, Marie-Claude Aspiros, Sylvie Prévost et Carole Trempe.

**Révision des textes :**  
Gleason Théberge, Monique Ménard, Daniel Machabée, Louise Guertin, Jean-Guy Joubert et Benoît Guérin

**Journalistes :**  
Émilie Corbeil : *emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca*

**Webmestre :**  
Alain Boisclair : *info@alainboisclair.com*

**Facebook :** *journaldescitoyens*  
Club Ado média

**Direction artistique et infographie :** Carole Bouchard  
*infographie@journaldescitoyens.ca*

**Représentante publicitaire :**  
Lise Pinard, tél. : 450 335-1678  
*lisepinard@journaldescitoyens.ca*

**Imprimeur :** TC Transcontinental

**Tirage certifié :** 10900 exemplaires  
**Distribution :** Postes Canada : médiaposte

**Dépôt légal :**  
- Bibliothèque nationale du Québec  
- Bibliothèque nationale du Canada  
**ISSN 1496-2497 Journal des citoyens**  
Le *Journal des citoyens* reçoit l'appui de :

Culture et Communications Québec

**AMECQ**  
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

**Clirage certifié**  
AMECQ